

Forte pression au FLN et probable candidature de Sellal

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4094 - Ven. 10 - Sam. 11 février 2017 - Prix : 10 DA

Université de Tizi Ouzou

Le recteur Tessa évoque de nombreux dysfonctionnements

Page 4

Abdelmalek Boudiaf à partir d'Oran

«Encourager la production locale de médicaments»

Page 2

A Gauche la victoire est possible

Par Mohamed Habili

En France, si au lieu des deux candidatures de gauche, il n'y avait qu'une seule, soit celle de Benoît Hamon, soit celle Jean-Luc Mélenchon, ce serait probablement l'un ou l'autre des deux qui arriverait en tête au premier tour de la présidentielle prévu pour le 23 avril prochain, et plutôt largement qu'étroitement, devant la candidate de l'extrême droite, Marine Le Pen. Ce qui le dit, ce n'est pas tant les sondages sur les intentions de vote, qui d'ailleurs commencent à relever leur montée en puissance, que la large victoire de Hamon à la primaire de gauche sur Manuel Valls, le représentant de l'aile droite du Parti socialiste, la principale formation à la gauche de l'échiquier politique français. La candidature de l'ancien ministre de l'économie de François Hollande, Emmanuel Macron, pour cette raison même, n'est pas une alternative susceptible de tenir la route. Déjà elle fait de moins en moins illusion. De la même façon que Valls, Macron aurait été vaincu par Hamon s'il avait participé à la primaire de gauche, selon toute vraisemblance bien plus largement d'ailleurs que Valls. Il n'y a aucune raison sérieuse dès lors de penser qu'il puisse prendre durablement le pas sur lui. Il a suffi qu'une seule fois la candidature du centriste François Bayrou soit testée avec celles des autres pour que Macron soit devancé par Hamon. Suite en page 3

La cour d'appel maintient la suspension du décret anti-immigration

Trump décrète, mais la justice tranche



La justice américaine a maintenu la suspension du décret limitant l'immigration aux États-Unis, au grand dam de Donald Trump, qui a annoncé qu'il poursuivrait le combat juridique. Lire page 2

Ils arrondissent illégalement leurs tarifs à 5 et 10 DA

Les commerçants rejettent la petite monnaie

Page 4

Faute de scénario et de financement

Le projet du film sur la vie de l'Emir Abdelkader «gelé»

Page 13

Benkhalfa au sujet des réserves de change «Elles permettent de couvrir les dépenses pour deux années»

LES RÉSERVES de change de l'Algérie, de l'ordre de 114 milliards de dollars, lui permettent de couvrir ses dépenses pour une période de deux années et quatre mois et lui assure une sécurité sur le plan économique par rapport à de nombreux pays, a estimé jeudi à El-Bayadh l'expert en économie, Abderrahmane Benkhalfa. Lors d'une journée d'étude, consacrée à la loi de finances 2017 et son impact sur l'investissement et l'entreprise, organisée par la chambre de commerce et d'industrie «Kessals», l'ex-ministre des Finances a souligné que, pour la première fois, une loi de finances est établie pour une durée de trois années (2017-2019) sur la base d'une vision, selon laquelle les niveaux de la fiscalité pétrolière régresseraient et la fiscalité ordinaire progresserait durant ces trois années, «ce qui met l'économie nationale à l'abri des soubressauts». M. Benkhalfa a, d'autre part, indiqué que la loi de finances 2017 a été élaborée sur la base d'un budget de 6 883 milliards de dinars, soulignant que l'Etat n'a pas renoncé à ses engagements sociaux, et ce, à travers sa politique de soutien des produits de consommation et des secteurs de la santé et de l'habitat, ainsi que les différentes mesures incitatives dans le domaine de la promotion de l'investissement, notamment dans les régions des Hauts Plateaux et dans le Sud du pays. Sur le plan économique, le conférencier a affirmé que la stabilité institutionnelle d'un pays, doté d'un grand marché interne, comme c'est le cas de l'Algérie, est considérée comme un préalable essentiel dans l'attraction des investissements étrangers qui ont besoin d'être complétés par des partenaires nationaux et une organisation plus large du marché national, ainsi que la promotion des potentialités de l'Algérie dans différents domaines économiques. L'expert a encore soutenu, lors de cette rencontre ayant regroupé des opérateurs économiques locaux, que l'Algérie est l'un des pays appelés à accueillir les investissements étrangers, au vu de ses recettes, du coût des investissements et du soutien de l'Etat dans ce domaine.

L. N.

La cour d'appel maintient la suspension du décret anti-immigration Trump décrète, mais la justice tranche

■ La justice américaine a maintenu la suspension du décret limitant l'immigration aux États-Unis, au grand dam de Donald Trump, qui a annoncé qu'il poursuivrait le combat juridique.

Par Meriem Benchaouia

Enième revers judiciaire pour Donald Trump et son décret migratoire. La cour d'appel de San Francisco a maintenu jeudi soir la suspension du décret anti-immigration, un camouflet pour le président américain qui avait fait de cette mesure l'une des plus emblématiques de son début de mandat. Signé par le Président américain le 27 janvier, le décret interdisait l'accès aux États-Unis pour trois mois aux ressortissants de sept pays musulmans (Iran, Irak, Syrie, Soudan, Libye, Somalie et Yémen) et pour quatre mois aux réfugiés musulmans issus des pays en guerre. Le président américain promettant de poursuivre la bataille judiciaire pour défendre sa mesure emblématique. L'appel du gouvernement est «rejeté», ont écrit les trois juges de la cour d'appel de San Francisco dans leur décision prise à l'unanimité, insistant sur la nécessité de protéger «l'intérêt général». Le gouvernement n'a pas démontré que le maintien de la suspension du décret se traduirait par de graves atteintes à la sécurité des États-Unis», ont-ils conclu. «Rendez-vous au tribunal, la sécurité de notre nation est en jeu», a tweeté Donald Trump. Plus tard devant des journalistes, il a qualifié la décision de «politique»: «C'est seulement une décision qui vient de tomber mais nous allons gagner le dossier», leur a-t-il affirmé, selon la chaîne NBC. Cette mesure présentée comme nécessaire pour lutter contre le terrorisme est la plus emblématique de son début de mandat. Après seulement trois



PHOTO: R.

semaines à la Maison-Blanche, il subit donc un revers politique majeur et se retrouve entraîné dans une bataille judiciaire qui promet d'être longue. Le camp présidentiel a maintenant 14 jours pour demander à la cour d'appel de «reconsidérer» son arrêt ou faire monter l'affaire à la Cour suprême. Les juges William Canby, Richard Clifton et Michelle Friedland ont souligné que le gouvernement n'avait «pas fait la preuve qu'un étranger d'un des pays incriminés a perpétré un attentat aux États-Unis» par le passé. Le décret, qui suspend l'entrée aux États-Unis des ressortissants d'Iran, Irak, Yémen, Soudan, Somalie, Syrie et Libye, avait été bloqué temporairement vendredi dernier par un juge de Seattle, dans l'Etat de Washington, le temps qu'une plainte déposée par le ministre de la Justice de cet Etat soit exa-

minée. Cette mesure avait dans les jours qui ont suivi sa promulgation provoqué le chaos dans les aéroports américains. Les réactions n'ont pas tardé jeudi après l'annonce que le décret restait suspendu. Le gouverneur de l'Etat de Washington Jay Inslee, s'est réjoui d'une «victoire». «Personne n'est au-dessus des lois, pas même le président», a-t-il ajouté. «Depuis l'injonction» du juge James Robart vendredi dernier suspendant le décret, «nous avons vu dans notre Etat un Somalien réuni avec sa femme, citoyenne américaine». «Une sommité mondiale du domaine de la santé d'origine irakienne a été en mesure de retrouver ses collègues de l'université de Washington. Et un étudiant qui travaille sur le virus du sida peut continuer ses recherches importantes», a conclu le gouverneur. L'association de défense des

droits civiques ACLU a quant à elle assuré que la décision de la cour d'appel était «correcte», qualifiant le décret d'«interdiction des musulmans» («Muslim ban»). «Les tentatives erratiques et chaotiques du gouvernement de réinstaurer une interdiction anti-constitutionnelle ont eu un impact terrible sur des individus innocents, sur les valeurs du pays et sur notre statut dans le monde», ajoute l'association. Côté républicains, le sénateur Tom Cotton a de nouveau martelé que le décret du président Trump est «complètement légal» et a qualifié de «mal avisée» la position d'une cour d'appel «notoirement à gauche», dont les décisions sont selon lui les plus fréquemment «cassées par la Cour suprême». «Aucun étranger n'a de droit constitutionnel d'entrée aux États-Unis et les tribunaux n'ont pas à remettre en question les décisions sensibles du président sur la sécurité nationale», a-t-il fait valoir. Au cours des derniers jours, le président américain a multiplié les pressions et les attaques contre la justice qu'il accuse notamment d'être «politisée». Quelques heures avant la décision de la cour, Donald Trump s'était lancé dans une nouvelle salve d'attaques sur Twitter qui ne devrait pas contribuer à apaiser les inquiétudes de l'institution judiciaire. S'en faisant l'écho, le magistrat Neil Gorsuch, sélectionné par Donald Trump pour occuper le siège vacant de la Cour suprême, a ainsi estimé mercredi «décourageants» et «démoralisants» les commentaires du président sur les juges.

M. B./Agences

Abdelmalek Boudiaf à partir d'Oran

«Encourager la production locale de médicaments»

L'industrie pharmaceutique vient de se doter d'une nouvelle unité de production d'antibiotiques. Cette unité rentrée en service permettra, après une couverture des besoins nationaux, l'exportation à l'horizon 2018. Une avant-première en Algérie. Cette usine de la Société algérienne des médicaments Sophal, dans la localité de Hassi Ben Okba dans la wilaya d'Oran, a été inaugurée, jeudi passé, par le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf. Avec ces deux unités de production, l'usine a permis la création de 120 nouveaux emplois. Autre souhait des Laboratoires Sophal pour ces unités, la production des médicaments anticancéreux et dont la facture représente 40% de la facture globale des médicaments.

S'exprimant en marge de l'inauguration de cette usine, le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf déclare que l'encouragement de l'Etat à la fabrication

du médicament a permis d'atteindre ce taux de 61% de couverture de ses besoins et par conséquent réduire la facture d'importation de 4% l'année dernière grâce à l'orientation du ministère vers une stratégie de production locale. Il a précisé que l'Algérie est aujourd'hui arrivée à couvrir 61% de ses besoins en médicaments «et nous tendons vers les 70% d'ici à la fin de l'année», confirme-t-il encore. Si ce taux est réalisé, l'Algérie pourra réfléchir à l'exportation, a-t-il ajouté, affirmant que des exportations sont déjà opérées. L'objectif principal est d'encourager la production du médicament pour une couverture totale des besoins locaux et l'exportation vers des pays africains, a-t-il souligné signalant que certains médicaments et du matériel médical fabriqués en Algérie sont exportés vers onze pays africains. «Nous exportons vers 11 pays africains». Abordant les efforts du gouvernement

dans ce domaine pour renforcer, accompagner et encourager la production nationale qui ne dépassait pas 5% il y a quelques années, le ministre a affirmé que le marché algérien est prometteur et qu'il faut œuvrer actuellement à encourager les opérateurs privés et laboratoires internationaux à travailler plus pour garantir le passage de l'Algérie au rang des pays exportateurs du médicament. La décision d'interdire l'importation des médicaments fabriqués localement est un grand stimulant aux industriels locaux, selon Boudiaf qui a indiqué que le nombre de médicaments dont l'importation n'est plus tolérée a atteint 358 médicaments. L'Algérie recense 80 unités de production, et leur nombre devra atteindre 150 prochainement, selon les déclarations du ministre. Selon le ministre de la Santé, la législation pharmaceutique algérienne n'a pas vocation à favoriser l'importation. Bien au contraire, elle

visait à développer les capacités nationales de production. Il a également considéré que l'industrie pharmaceutique nationale «doit être axée sur la satisfaction des besoins en médicaments essentiels, mais aussi sur la réduction des dépenses à l'importation, tout en assurant la disponibilité à un prix attractif». Boudiaf a estimé, en outre, que les ressources financières consacrées à la prise en charge de la santé sont «conséquentes et durables». Lors de sa visite à Sophal, Abdelmalek Boudiaf s'est enquis des lignes de production du médicament dans cette usine qui commercialise plus de 70 produits dont des antibiotiques, des médicaments pour diabétiques et des anti-inflammatoires. Il a annoncé, à cette occasion, le lancement d'une nouvelle ligne de production de l'antibiotique «céphalosporine», qui était importé de l'étranger et qui regroupe 19 produits.

Louiza Ait Ramdane

Choix de candidatures aux législatives

Forte pression au FLN et probable candidature de Sellaal

■ Depuis le dépôt des 6 200 dossiers de candidatures au niveau du siège central de cette formation politique à Hydra, ce lieu est devenu la destination préférée des postulants pour connaître leur sort, a-t-on constaté sur place. Une forte pression règne au vieux parti dans l'attente de l'annonce des listes électorales finales, en mars prochain.



Ph./D.R.

Par Nacera Chenafi

Une semaine après le dépôt des dossiers de candidatures au niveau du siège central du parti, c'est de longues journées que passent les membres de la commission technique chargée en premier temps de s'assurer que les 6 200 dossiers de candidatures remplissent les conditions fixées par la direction du parti, dont les années de militantisme, la popularité du candidat et ses compétences et aussi la question de probité.

Une fois ce premier tri finalisé, le Front de libération nationale passera à l'étape la plus décisive qui est celle de la sélection des candidatures retenues pour les listes électorales finales, puis le classement qui n'est pas aussi facile que ça avec la grande concurrence constatée entre les candidats. Cette mission reviendra à la commission nationale composée des membres du bureau politique (BP), à l'except-

tion de ceux qui ont déposé leurs dossiers de candidatures, comme le cas du conseiller à l'information, Moussa Benhamadi.

Le secrétaire général du FLN, Djamel Ould Abbès qui promet la transparence dans le choix des candidatures est tenu avec son staff de faire sortir 461 candidats parmi les 6 200 dossiers de candidatures déposés dont 618 au niveau uniquement de la capitale alors que le nombre de sièges pour celle-ci ne dépasse pas les 37.

Pour assurer la transparence, Ould Abbès avait décidé que les dossiers de candidatures déposés au niveau des mouhafadhas et kasma ne soient pas triés et arrivent à la direction sans sélection, alors que dans les précédentes élections, il y avait une pré-sélection des dossiers au niveau des mouhafadhas. Le parti a connu des protestations dans le passé par des militants qui se voyaient déclasser sur les listes électorales et d'autres non retenus, ce qui avait ouvert la voie à

des candidatures indépendantes. Et ce qui était spécial c'est que ces candidats indépendants mais militants du FLN arrivent à la chambre basse du Parlement puis intégrer le groupe parlementaire du vieux parti.

Ould Abbès dit miser sur les jeunes de moins de 40 ans mais au vieux parti, il y a aussi des anciens ministres dont l'âge dépasse les 60 ans. Ces derniers peuvent s'imposer comme têtes de listes dans une dizaine de wilayas. Ils s'ajoutent à ces favoris de hauts responsables actuels qui ont jusqu'au 4 mars, soit deux mois avant la date du scrutin fixée pour le 4 mai pour déposer leur démission du gouvernement afin de se porter candidats aux élections législatives comme têtes de listes, car tout l'enjeu est dans la tête de liste qui doit être vraiment populaire et peut mener une bonne campagne électorale pour la liste du parti. Dans ce cadre, on parle déjà de la possible candidature du Premier ministre, Abdelmalek

Sellaal comme tête de liste de la capitale mais il faut attendre jusqu'au 4 mars pour le confirmer. La liste de la capitale est très importante pour les partis et en particulier pour le FLN qui ne l'a pas emporté lors des législatives de 2012. Celle-ci était revenue à la liste de l'alliance verte menée par l'ex-ministre du tourisme, Amar Ghoul qui a aujourd'hui sa propre formation politique, à savoir le Taj.

Pour le cas des ministres en poste, il y a le ministre de l'Habitat qui occupe aussi le poste de ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune qui a déclaré dans une émission de la chaîne de télévision Ennahar qu'il ne sera pas candidat pour les législatives affirmant que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a laissé libre choix aux ministres actuels de se présenter ou non aux prochaines élections de l'Assemblée populaire nationale.

N. C.

En charge des Relations extérieures et du Pétrole

Deux ministres vénézuéliens en visite aujourd'hui à Alger

La ministre vénézuélienne des Relations extérieures, Delcy Eloina Rodriguez Gomez et celui du Pétrole et des Mines, Nelson Martinez effectueront samedi prochain une visite de travail en Algérie, a indiqué jeudi le ministre des Affaires étrangères dans un communiqué. Cette visite intervient dans le cadre de «la concertation traditionnelle entre les deux pays amis, face à l'instabilité du marché pétrolier», sou-

ligne la même source. Elle sera une opportunité pour la poursuite du dialogue autour de la consolidation de la coordination entre les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) ayant débouché sur l'Accord d'Alger du 28 septembre 2016, ajoute-t-on. Les deux parties procéderont aussi à une évaluation de l'état de la coopération bilatérale et à l'examen des voies et moyens à

même de la renforcer davantage et de l'élargir à d'autres domaines, selon le communiqué. En application de l'Accord d'Alger, les pays de l'Opep avaient convenu fin novembre 2016 de réduire leur production de 1,2 mbj applicable à partir du 1^{er} janvier 2017 et pour six mois renouvelables, afin de permettre au marché de retrouver son équilibre. Ils ont aussi convaincu début décembre des pays pro-

ducteurs non membres de l'Organisation, dont la Russie, de se joindre à leur effort. Ces pays ont décidé alors une réduction de 558 000 b/j, rappelle-t-on. L'Algérie et le Venezuela sont membres du comité de surveillance des accords de l'Opep et de ses partenaires sur la réduction de la production de pétrole. Présidée par le Koweït, cette instance compte également la Russie et Oman, deux pays

LA QUESTION DU JOUR

A Gauche la victoire est possible

suite de la page Une

Ce sont les déboires inattendus du candidat des Républicains, François Fillon, et surtout la perspective de leur aggravation, qui ont paru pour un moment faire reporter sur Macron les espoirs d'une partie de l'électorat conservateur. Un vent de panique a soufflé sur cet électorat, qui a cru en partie voir dans la candidature Macron une planche de salut, ce dont à l'évidence il ne tardera pas à revenir, si ce qui semble déjà en train de se faire. Macron n'a d'ailleurs pas parié sur une déconfiture de la droite mais sur celle de la gauche. A moins qu'il ne soit mis en examen, ce qui est peu probable, Fillon restera dans la course, peut-être pas exactement avec les mêmes chances de l'emporter, mais si cela se vérifiait ce ne serait pas à cause du pénélopegate, mais pour des motifs plus profonds. Ce serait essentiellement parce que la dynamique de gauche, dont on peut voir déjà les signes annonciateurs, se serait confirmée, face à celle de droite, incarnée toutefois non pas par lui mais par Marine Le Pen. Un duel final opposant Le Pen à Fillon ne tournerait à l'avantage de ce dernier dans les urnes que grâce à la mobilisation de gauche en sa faveur. Dans l'hypothèse d'une abstention massive de cet électorat au deuxième tour, la candidate de l'extrême droite a bien plus de chance de l'emporter, compte tenu d'une part de la radicalisation à droite, et d'autre part de son charisme supérieur. Marine Le Pen a déjà apporté la preuve de ce qu'elle valait personnellement en tuant son père et tout autant celui de son parti. Toutes proportions gardées, on n'imagine pas un Fillon réservé un sort similaire à De Gaulle. Si donc il devait l'emporter devant Le Pen, ce ne serait pas avec les seules voix de sa propre famille politique, qu'il partagerait avec sa concurrente, mais avec le gros de celles du camp adverse, celui de gauche. Tout cela n'est toutefois que spéculation. Rien n'empêche que la gauche s'entende pour aller à la présidentielle avec un seul candidat, Hamon ou Mélenchon, encore que ce soit le premier le plus probable, étant le plus prometteur. Le cas échéant, la chose ne serait pas à porter à l'actif des appareils, mais de la dynamique de gauche qui aurait pris une telle ampleur qu'elle pourrait les obliger à dépasser leurs différends.

M. H.

Ils arrondissent illégalement leurs tarifs à 5 et 10 DA

Les commerçants rejettent la petite monnaie

■ Les pièces de monnaie de 1 et 2 DA ne sont plus valables, ou presque. La tendance chez les commerçants est à l'arrondissement des tarifs à 5 ou 10 DA. Ce qui est, certes, illégal et renseigne sur un mépris flagrant du client.

Par Yacine Djadel

La quasi-totalité des produits sont facturés de façon à éviter les tracasseries de la petite monnaie avec pour alibi le manque de ces pièces. Mais en réalité, cela en dit long sur la voracité des commerçants et autres opérateurs économiques qui s'arrangent à empocher ces petites sommes au détriment des clients. Hormis les bons et quelques pacotilles, ces dinars, qui viennent remplacer les centimes d'antan, se voient perdre de la valeur et leur utilité. A l'origine, une anarchie inacceptable dans les prix et un laisser-aller que la politique de l'offre et de la demande ne pourrait justifier à elle seule. En fait, depuis plusieurs semaines, les épiciers, à titre d'exemple, ont tout bonnement éliminé ces petites pièces de leurs produits. Avant, le consommateur pouvait acheter des yaourts pour 12 ou 18 DA, actuellement tout est à 15 ou 20 DA. Une augmentation injustifiée et rien ne peut expliquer la volonté de se débarrasser du casse-tête des 1 et 2 DA. Il est évident que les commerçants arrondissent en leur faveur, passant de 12 à 15 DA et non pas à 10. Une augmentation qui, tout compte



fait, ne répond à aucune logique économique. Pis encore, les transporteurs privés ont opéré un véritable forcing face auquel les autorités publiques sont, étrangement, restées passives. Au début de l'année, une augmentation de 10% sur les prix a été annoncée, justifiée par la hausse des prix du carburant. Qu'à cela ne tienne ! Mais là où le bât blesse, c'est lorsque les transporteurs s'ingénient à imposer des tarifs qui ne reflètent guère la proportion d'augmentation préalablement annoncée. En plus clair, sur une desserte dont

les tarifs étaient de 15 ou 20 DA, l'augmentation ne devait pas dépasser les 2 DA. Arithmétiquement cela est indiscutable. Mais dans les faits, les prix sont passés à 20 ou 25 DA. Une hausse systématique de 5 DA a été appliquée par la totalité des transporteurs. A leurs yeux, 1 ou 2 DA ce n'est rien. Aux usagers qui se plaignent d'une escroquerie avérée, ils rétorquent que l'on ne peut disposer de la petite monnaie. Bizarrement, les services de contrôle ont fermé les yeux. Mais la question reste posée : pour-

quoi maintenir ces petites pièces de monnaie si les commerçants refusent de les prendre en considération dans leurs transactions quotidiennes ? Bien que l'inflation et la hausse des prix qui va crescendo ces dernières années aient fini par avoir raison de ces pièces, il n'empêche que la légalité impose leur existence et leur utilité. Sinon, pourquoi ne pas procéder tout simplement à leur retrait ? Si les petits commerçants et autres transporteurs profitent à merveille de cette situation pour cumuler des gains illicites, avec le consentement de

tous, les administrations publiques telles que les banques et les grands opérateurs économiques sont censés donner l'exemple de rigueur. Hélas, le constat est quasiment le même. Payer ses factures ou encaisser des chèques se fait sans que les quelques «centimes» ne soient pris en considération. Dans le langage populaire, on qualifie les dernières unités qui remplacent les derniers zéro de «poussière». Le caissier ose ignorer les deux ou trois dinars de plus et le client n'y voit souvent pas d'inconvénient ou se laisse faire par correction. Par ailleurs, pour ce qui est des solutions, celles mettant fin à cette situation, le président de l'Union nationale des commerçants et artisans algériens, M. Boulouar, est convaincu que l'accélération du paiement par carte, une fois mis en place par les autorités, sera la solution adéquate pour le règlement de ce problème. «Lorsque les citoyens procéderont au paiement électronique pour tous leurs achats, ce genre de situation problématique ne se poserait plus car c'est le système informatisé qui le débiterait au centime près et le compte sera bon avec exactitude. Encore qu'on souhaite son entrée en vigueur pour bientôt», a-t-il souligné. Y. D.

Université de Tizi Ouzou

Le recteur Tessa évoque de nombreux dysfonctionnements

Le recteur de l'Université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou (UMMTO), le Professeur Ahmed Tessa, a exprimé, jeudi, son inquiétude sur plusieurs questions inhérentes à la pédagogie au niveau de l'institution qu'il dirige depuis l'été dernier. Ces appréhensions portent sur le déficit en encadreurs, le retard dans la réalisation de certaines infrastructures et des dysfonctionnements de nombreux services, soulignant que l'effectif de l'UMMTO est de plus de 60 000 étudiants, selon les explications fournies par le même responsable.

1 700 étudiants sans certificat de scolarité

A ce propos, le Professeur Ahmed Tessa a révélé que comme conséquence de ces dysfonctionnements, il se trouve que 1 700 étudiants attendent à ce jour leur certificat de scolarité pour pouvoir bénéficier d'une chambre et d'une bourse. Le projet de réalisation d'une vingtaine de laboratoires de 19 milliards de centimes lancé en 2013 au campus «Bastos» est aujourd'hui à l'arrêt avec un taux d'avancement de 15%. Il a fait également état de la dégradation de certaines cités universitaires dont il est urgent de remédier, à l'image de la rési-

dence Hasnaoua qui est complètement dégradée.

400 étudiants étrangers venus de 35 pays

A notre question de savoir pourquoi des étudiants africains sont attirés par l'UMMTO, l'invité du forum de radio Tizi Ouzou a soutenu que cette année plus de 400 étudiants venus de 35 pays y sont scolarisés, avant de souligner que ces étudiants étrangers devraient jouer le rôle d'ambassadeurs de l'Algérie dans leurs pays et tirer profit pour exploiter cette piste de coopération avec les pays du Sud sur le plan économique. Abordant la recherche scientifique, le recteur de l'UMMTO a précisé que seuls 21% du budget alloué à ce volet ont été consommés en 2016 alors que les capacités d'atteindre les 50% existent. Néanmoins il a fait état de gaspillage des deniers publics. Il a, à ce propos, précisé que les stages de courte durée offerts aux enseignants, dont 575 durant l'année 2016 à raison de 1 100 euros pour chaque bénéficiaire, devraient être revus et réfléchir sur d'autres procédés pour une coopération plus rentable et moins coûteuse. A une question relative à l'instabilité que connaît ces dernières années la faculté



de médecine, le P' Ahmed Tessa a souligné que celle-ci est «un bijou» qu'il faudra préserver. Il a, à ce propos, attiré l'attention de la tutelle sur le manque flagrant d'encadreurs au niveau du

département de chirurgie dentaire tout en soutenant que l'on doit faire appel à des professeurs d'autres facultés pour parer à ce déficit. Il n'a pas manqué de préciser que ce département compte actuellement un seul professeur alors que celui de pharmacie ne dispose d'aucun encadreur de ce rang. Le recteur de l'UMMTO a enfin annoncé que dans un proche avenir des portes ouvertes seront organisées au profit des entreprises pour leur faire connaître les potentialités de l'université à répondre à leur demande dans le savoir-faire.

Hamid Messir

Elections parlementaires du 4 mai Les préparatifs entamés à Béjaïa

LA CAMPAGNE électorale pour les élections législatives du 4 mai débute trois semaines avant la tenue du scrutin. Les partis politiques préparent actuellement leurs listes électorales, non sans des clivages et déchirements. Chez le RND tout est presque fait. Le parti d'Ouyahia a tenu trois mini congrès locaux (sud, centre, ouest et est de la wilaya) pour tenir un conseil de wilaya le 17 du mois courant afin de peaufiner la liste finale qui sera conduite par le secrétaire de wilaya et ex-député, Kamel Bouchoucha. Chez les femmes, au moins 17 candidates seront en course pour être investies par le parti. D'autres partis s'attendent à confectionner leurs listes. Pour le moment, aucun parti n'a procédé au retrait des formulaires de candidature. Seuls quelques indépendants se sont rapprochés du service spécialisé ouvert du 8h à 16h de samedi à jeudi au niveau de la DRAG. On peut d'ores et déjà annoncer l'entrée en lice de l'ex-président de l'APW de Béjaïa, Hamid Ferhat, avec une liste indépendante «Citoyens libres». Cette liste a été préparée par plusieurs anciens élus APW et APC et militants de la démocratie. Il faut noter que les indépendants doivent obtenir chacun 250 signatures pour pouvoir se présenter aux prochaines élections parlementaires. Les candidats devraient déposer les dossiers de candidature avant le 5 mars à minuit s'ils veulent être en lice lors de la prochaine compétition électorale.

H. Cherfa

Transport maritime de marchandises

La Cnan réceptionne un nouveau navire

■ La Compagnie nationale de navigation (Cnan) a réceptionné jeudi au port d'Alger un navire de transport de marchandises mis en exploitation pour le compte de sa filiale Cnan-Nord.

Par Salem K.

D'un montant de 25 millions de dollars, ce navire, baptisé «Timgad», a été fabriqué en Chine et dispose d'une capacité de transport de 12 000 tonnes ou de 800 conteneurs, a-t-on précisé lors de la cérémonie de réception. Il s'agit du 7e navire acquis par Cnan-Nord dans le cadre du programme de renforcement des capacités du groupe Cnan dont la flotte est actuellement de neuf navires, sachant que son autre filiale Cnan Med a déjà acquis deux navires de marchandises. Le plan de développement de la flotte maritime marchande nationale prévoit l'acquisition d'un total de 25 navires dont 18 cargos pour Cnan-Nord et sept navires pour Cnan Med. L'objectif est de satisfaire la demande croissante en termes de transport maritime qui demeure le principal mode d'acheminement (95%) de marchandises importées en Algérie. Ce plan vise à augmenter la part



des armateurs nationaux à 30% du marché algérien de transport maritime de marchandises hors hydrocarbures à l'horizon 2020 contre moins de 3% actuellement, a expliqué à la presse le ministre des Transports et des Travaux Publics, Boudjemaa Talai.

Vers la création d'autres sociétés

Dans ce cadre, le ministre a insisté sur l'impératif de conforter la flotte maritime nationale et le transport maritime, qui demeure le «point faible», selon lui, du secteur des Transports en Algérie. Mais ce programme

d'acquisition de navires reste «insuffisant» pour atteindre les objectifs tracés, selon M. Talai qui a évoqué la création d'autres sociétés maritimes qui devraient s'ajouter à Cnan Med et Cnan-Nord. Il a alors évoqué la mise en place de sociétés mixtes qui seront créées en partenariat

avec des entreprises maritimes étrangères. Le ministre a également annoncé la création prochaine d'une société maritime spécialisée dans les métiers maritimes pour assurer une meilleure gestion des effectifs techniques de la flotte maritime nationale. A ce propos, il a aussi fait part d'un projet d'alignement des salaires de tous les marins, qui constitue une des recommandations du syndicat des marins de la Cnan qui se plaint de la disparité des salaires entre les marins de transport de marchandises et de ceux du transport de voyageurs. Pour rappel, Cnan-Nord assure le transport de marchandises entre l'Algérie et les ports d'Anvers (Belgique), de Hambourg (Allemagne), d'Istanbul (Turquie) et de Charleston (Etats-Unis), alors que Cnan Med couvre la zone méditerranéenne notamment la France, l'Espagne et l'Italie. S. K.

Lait

Les besoins de consommation nationale estimés à 4,5 milliards de litres

Les besoins de consommation nationale de lait sont estimés à 4,5 milliards de litres, a-t-on appris jeudi à Mostaganem du président de la Chambre nationale d'agriculture, Doubi Bounoua. Présidant une journée d'étude technique régionale sur la relance de la filière lait, M. Bounoua a souligné qu'en dépit de la hausse de la quantité de production nationale du lait ces dernières années, les besoins actuels sont de 4,5 milliards de litres. Pour satisfaire ces besoins, toutes les entraves doivent être relevées dans cette filière et un dispositif doit être mis en place partant de la production jusqu'à la commer-

cialisation, passant par la collecte, a-t-il suggéré. Le président de la Chambre nationale d'agriculture a fait savoir que la production nationale du lait est passée de 1 583 590 000 en 2009 à 3 753 766 000 litres en 2015, soit une augmentation moyenne annuelle de 23%, ajoutant que le nombre de vaches laitières est passé de 1 007 230 têtes en 2001 à 1 107 000 en 2015. S'agissant de la collecte du lait au niveau national, Doubi Bounoua a souligné qu'elle a atteint 944 909 000 litres en 2015 contre 158 350 000 l en 2009, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 23%. Des représen-

tants de la direction des services agricoles (DSA) de Mostaganem ont signalé que la production du lait a augmenté dans la wilaya de plus de 77 millions de litres lors de la campagne 2009-2010 à environ 97 millions lors de la campagne 2015-2016, ajoutant que la collecte du lait est passée de plus de 4 millions de litres à plus de 10 millions durant la même époque. La wilaya de Mostaganem dispose actuellement de 30 000 têtes bovines dont 20 000 têtes de vaches laitières. Par ailleurs, les participants à cette rencontre ont recommandé d'intensifier la culture fourragère, d'élargir le sou-

tien à l'alimentation du bétail, de faciliter l'accès au crédit Rfif, de moderniser le domaine pour augmenter la production et le rendement, de former les éleveurs, les collecteurs et les transformateurs et de les structurer dans des associations et corporations. Cette journée d'étude, initiée par la chambre d'agriculture de la wilaya de Mostaganem, a regroupé des éleveurs de bovins, des collecteurs de lait et des vétérinaires des wilayas de Mostaganem, Oran, Sidi Bel-Abbès, Relizane, Mascara et Aïn Témouchent.

Safia T./APS

Changes

L'euro toujours faible face au dollar

L'euro baissait vendredi face à un dollar revigoré par les promesses du président américain Donald Trump d'une réforme fiscale «phénoménale». L'euro baissait vers midi à 1,0640 dollar contre 1,0658 dollar jeudi vers minuit. La devise européenne gagnait du terrain face à la monnaie nippone, à 120,94 yens pour un euro contre 120,67 yens la veille. Le billet vert aussi montait face à la devise japonaise, à 113,67 yens pour un dollar contre 113,22 yens la veille. «La grosse nouvelle pour les marchés de devises est de nouveau venue jeudi de M. Trump, dont les propos sur une grande réforme fiscale ont donné

un coup de pouce au dollar en cette fin de semaine», a observé Tony Cross, analyste chez TopTrad. «Nous allons annoncer quelque chose dans les deux ou trois semaines qui sera phénoménal en termes d'impôts», a déclaré jeudi le président des Etats-Unis. M. Trump n'a pas fourni plus de détails, «mais ces commentaires ont suffi à revigorer les attentes sur le programme de relance, qui avaient déjà vu le billet vert grimper après son élection», a expliqué Lee Hardman, analyste chez Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ. «Les nouveaux records sur les marchés des actions et le bond du dollar sont symptomatiques du fait que

les marchés ont grand besoin d'un nouveau stimulus», a commenté Michael Hewson, analyste chez CMC Markets. «Le danger est que... (les promesses) s'avèrent être une illusion et étant donné la tendance du nouveau président au mélodrame, le risque est que celles-ci en soient bien une» car il est «difficile de s'imaginer qu'il pourrait promettre quelque chose de tangible d'ici deux à trois semaines», a prévenu M. Hewson. Depuis le début de l'année, «le dollar avait été mis sous pression car le marché avait déplacé son attention sur la perspective de politiques commerciales plus protectionnistes à

attendre pendant la présidence Trump et sur les récentes tentatives de faire baisser le dollar en s'inquiétant de sa force», a noté M. Hardman. En fin de matinée, la livre britannique montait face à la monnaie européenne, à 85,14 pence pour un euro, et se stabilisait face au billet vert, à 1,2497 dollar pour une livre. Le franc suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,0668 franc pour un euro, et baissait face au dollar, à 1,0026 franc pour un dollar. La devise chinoise baissait face au billet vert, à 6,8804 yuans pour un dollar contre 6,8691 yuans jeudi après-midi.

Agences

Pétrole Les cours en hausse en Asie

LES COURS du pétrole continuaient de monter en Asie hier, les marchés choisissant de ne pas tenir compte de la hausse hebdomadaire des réserves de brut américain. Vers 03h30 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en mars, gagnait neuf cents à 53,90 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence européenne, pour avril, prenait sept cents à 55,70 dollars. Les prix de l'or noir continuaient de rebondir malgré la forte hausse de 13,8 millions de barils des réserves américaines de brut, annoncée mercredi par le département américain de l'Energie (DoE). Les coûteuses extractions de schistes aux Etats-Unis sont redevenues rentables grâce à la remontée des cours du brut fin 2016, avec la conclusion d'accords de limitation de la production par l'Opep et ses partenaires dont la Russie. Depuis l'annonce de ces accords, le WTI évolue dans une fourchette de 51 à 55 dollars le baril et le Brent entre 54 et 58 dollars. Les marchés attendent désormais la publication lundi par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole de son rapport mensuel, pour mesurer la portée effective de l'accord de réduction, a déclaré Jingyi Pan, analyste chez IG market. «On voit le conflit reflété dans les cours entre l'anticipation du rapport de l'Opep et l'augmentation des stocks de brut américain». Jeudi à la clôture, le WTI a pris 66 cents, à 53,00 dollars sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le Brent a gagné 51 cents à 55,63 dollars à l'Intercontinental Exchange (ICE). R. E.

Boumerdès

Vers la réhabilitation du secteur de l'artisanat

■ Le secteur artisanal à Boumerdès sera bientôt renforcé avec un nombre de structures susceptibles d'aider à sa promotion et réhabilitation, tout en contribuant dans le règlement du problème de commercialisation de ses produits, a-t-on appris jeudi du directeur local du tourisme et de l'artisanat.



Par Hatem D.



Selon Zoulim Nour, ces projets inscrits au titre du plan de wilaya pour la promotion de la profession sont «impatiemment» attendus par les artisans de la wilaya, qui compte 3 600 artisans immatriculés, et ce, au vu de leur «importante contribution attendue dans l'organisation de la profession, mais surtout la préservation des produits de l'artisanat local et leur commercialisa-

tion», a-t-il assuré. La maison de l'artisanat et des métiers en réalisation au niveau de la ville de Boumerdès, avec un taux d'avancement estimé à 80%, est le premier projet cité. Cet établissement, bâti dans un style arabo-islamique, englobe de nombreux ateliers de travail, outre une multitude d'espaces d'exposition et de vente des produits et œuvres des artisans, alors que d'autres seront dédiés à la formation et aux activités du secteur, a indiqué le même res-

ponsable, prévoyant sa mise en exploitation «dans les prochains mois». L'autre projet d'importance attendu par le secteur touristique à Boumerdès est représenté par le centre d'artisanat et des métiers de la vieille Casbah de Dellys. La structure, édifiée selon une architecture arabo-musulmane respectueuse des mutations survenues dans la région au cours de différentes époques historiques, et permettant aux artisans d'être en harmonie avec eux-mêmes, compte trois

niveaux, englobant, en tout, 14 ateliers artisanaux et de formation, ainsi que des espaces d'exposition et de vente. Des espaces y seront également dédiés aux associations locales activant dans le même créneau. Ce centre artisanal a pour objectif de préserver le patrimoine matériel de la Casbah de Dellys, mais surtout participer à la réhabilitation et à la revalorisation des métiers de l'artisanat, encore préservés de nos jours par ses habitants, dont la poterie et la vannerie. Deux spécialités artisanales fortement réputées à Dellys, et dont les matières premières sont «saines et bénéfiques». Un autre centre d'artisanat et des métiers est attendu à Bordj Menail. Son étude technique a été réceptionnée, dans l'attente du lancement de son chantier «prochainement», a fait savoir M. Zoulim. Il a aussi fait part d'une proposition pour l'inscription à la réalisation de centres artisanaux similaires à Khemis El Khechna, Beni Amrane et Boudouaou, au titre de programmes sectoriels. Une réflexion est actuellement en cours en vue de la création de marchés hebdomadaires et d'espaces pour la vente des produits de l'artisanat local et des œuvres des femmes au foyer, à travers les communes, a-t-il ajouté.

H. D./APS

Mostaganem Attribution de 490 logements publics locatifs

PAS MOINS de 490 logements publics locatifs (LPL) ont été attribués jeudi dans les communes de Mesra et Bouguirat (Mostaganem), a-t-on constaté. Ce quota est constitué de 465 logements publics locatifs à Mesra et de 25 autres à Bouguirat, a indiqué la directrice de wilaya de l'habitat, annonçant qu'un autre quota sera attribué dans les prochaines semaines. Le wali de Mostaganem, Abdelwahid Temar, a présidé la cérémonie de remise symbolique des clés à un groupe de bénéficiaires qui ont exprimé leur joie après avoir reçu en août dernier des pré-affectations. La directrice de l'habitat, Fatiha Kessira, a annoncé la distribution la semaine prochaine de 400 LPL dans les communes de Kheiredine et d'Aïn Tédèles et un lot similaire en fin février courant à Mostaganem. Il est prévu la distribution, cette année, de quelque 10 000 logements tous programmes confondus à travers la wilaya, dont 1 600 logements publics locatifs, 1 300 promotionnels aidés (LPA), 1 100 de location-vente AADL, 150 publics promotionnels (LPP), en plus de 3 500 aides à l'habitat rural et 1 400 logements promotionnels.

APS

M'sila Signature d'un accord entre l'université et une entreprise industrielle privée

UN ACCORD de partenariat a été signé jeudi à M'sila entre l'université Mohamed-Boudiaf et une entreprise industrielle privée spécialisée dans la mécanique pour dispenser une formation pratique aux étudiants des filières en rapport avec ce domaine. Outre la formation pratique, cette entreprise, spécialisée dans la production de bennes et remorques pour camions, pourrait également procéder au recrutement d'étudiants poursuivant des études dans les filières en rapport avec ses activités, a indiqué le recteur de l'université, Ahmed Bouterfaia, qui a invité les laboratoires de recherche de l'université à se mettre au diapason des activités économiques de la wilaya. Il est attendu de ce partenariat le développement de la production de l'entreprise, a indiqué le responsable de cette société créée en 2008 et dont le siège se trouve à M'sila ville, tout en faisant appel aux jeunes compétences formées par l'université. L'université de M'sila a déjà signé un accord de partenariat de formation similaire au profit des étudiants avec une cimenterie activant dans la commune de Hammam Dhalaâ (M'sila).

R. R.

Aïn Defla

Plus de 70 000 qx de pomme de terre stockés dans le cadre du Syrpalac

Pas moins de 74 000 qx de pomme de terre d'arrière-saison ont jusqu'à l'heure actuelle été stockés dans le cadre du Syrpalac à Aïn Defla au titre de la saison agricole 2016-2017, a-t-on appris jeudi d'un responsable de la direction locale des services agricoles (DSA). Cette quantité représente plus de 46% de l'objectif fixé en matière de stockage de pomme de terre (160 000 qx) dans le cadre de la régulation, a indiqué Amar Saâdi, chargé des statistiques à la même direction, faisant état de la mobilisa-

tion de 37 chambres froides à cet effet. Dix-huit opérateurs économiques privés de la wilaya ont pris part à l'opération, a précisé M. Saâdi, relevant que la quantité emmagasinée est susceptible d'être déstockée dans le but de stabiliser les prix dans le cas où ces derniers amorçait une tendance à la hausse pendant la période dite de «soudure». Une superficie de 7 100 ha (sur un total de 10 000) a jusqu'à présent été touchée par la campagne d'arrachage de la pomme de terre d'arrière-saison entamée fin décembre 2016,

a-t-on par ailleurs relevé, signalant que la campagne en question s'achèvera fin février en cours. Après avoir observé une «halte» d'une dizaine de jours consécutivement aux intempéries, la campagne d'arrachage a repris à la faveur de l'amélioration des conditions climatiques, a-t-on noté, faisant état d'une récolte prévisionnelle de l'ordre de 3 millions qx. Wilaya de vocation exclusivement agricole, Aïn Defla couvre quelque 35% des besoins du marché national en ce tubercule.

Lydia O./Agences

El-Oued

Hausse des flux de voyageurs au poste frontalier Taleb-Larbi en 2016

Le poste frontalier de Taleb-Larbi (wilaya d'El-Oued) a enregistré une hausse «notable» des flux de voyageurs, algériens et étrangers, soit près d'un million en 2016, comparativement à l'année l'ayant précédée, a-t-on appris jeudi de l'inspection régionale sud-est de Police, basée à Ouargla. Près d'un million de voyageurs ont transité l'an dernier par ce poste frontalier avec la Tunisie, dont environ 600 000 Algériens et plus de

338 000 étrangers, contre quelque 800 000 voyageurs recensés en 2015, a-t-on précisé. Le bilan de l'année écoulée fait état de plus de 300 000 voyageurs nationaux qui sont passés par le poste frontalier de Taleb-Larbi en direction de la Tunisie, en majorité des vacanciers, vu que le plus grand nombre de ces voyageurs a été enregistré durant la saison estivale, a-t-on expliqué. Dans le sens inverse, plus de 285 000

voyageurs algériens et 170 000 autres étrangers, notamment des Tunisiens, sont rentrés sur le territoire national, l'année dernière, a-t-on ajouté. L'on a enregistré, en outre, le passage de 275 168 véhicules, tous types confondus, appartenant à des nationaux et à des étrangers, (136 721 entrées et 138 447 sorties) via le poste frontalier de Taleb, durant la même période. Les mesures prises par les services de Police aux frontières

(PAF) à travers la suppression de la fiche de police au niveau des guichets de contrôle, ont permis de réduire le temps de prise en charge des voyageurs, tout en facilitant les conditions de leur transit au poste frontalier, a-t-on signalé à l'inspection régionale sud-est de Police que coiffe les wilayas de Ouargla, Biskra, El-Oued, Illizi, Ghardaïa et Laghouat.

S. T.

Sahara occidental

Des députés européens appellent le Maroc à se conformer au droit international

■ Des députés européens ont appelé, jeudi à Bruxelles, le Maroc à respecter ses engagements internationaux et à se conformer au droit international concernant la question du Sahara occidental, dénonçant les dernières mises en garde adressées à l'Union européenne (UE) sur l'application de l'accord agricole signé en 2012.



Ph: DR

Par Lamia O.

La députée européenne, Maria Gimenez Barbat qui s'exprimait lors d'une réunion de la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb (DMAG), s'est dite «convaincue» que le Maroc qui a adhéré récemment à l'Union africaine (UA) «pourra répondre aux objectifs et principes de l'acte constitutif de l'UA», notamment aux points B des articles 3 et 4 de cet Acte. Lors d'un échange de vues avec l'ambassadeur du Maroc auprès de l'Union européenne (UE) Ahmed Reda Chami, la députée européenne a rappelé au Royaume du Maroc ses obligations conformément aux dispositions de l'acte constitutif de l'UA qu'il a signé pour adhérer à l'instance africaine. Elle a précisé, à ce titre, que l'acte constitutif de l'UA stipule clairement que les objectifs de l'Union est de «défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendan-

ce de ses Etats membres». L'eurodéputée a également souligné que l'UA à laquelle a adhéré le Maroc fonctionne conformément aux principes du «respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance» et de «non-ingérence d'un Etat membre dans les affaires intérieures d'un autre Etat membre». Evoquant la question de la gestion des ressources naturelles du Sahara occidental, Gimenez Barbat a plaidé pour la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui exclut définitivement le territoire du Sahara occidental du champ d'application des accords d'association et de libéralisation conclus entre l'UE et le Maroc. La députée européenne a dénoncé, en outre, les mises en garde adressées par le ministère marocain de l'Agriculture et de la Pêche à l'UE sur l'application de l'accord de libre-échange réciproque sur des produits agricoles et de la pêche signé en 2012. Dans un

communiqué publié lundi, le ministère marocain de l'Agriculture a souligné que «toute entrave à l'application de cet accord est une atteinte directe à des milliers d'emplois d'un côté comme de l'autre dans des secteurs extrêmement sensibles», prévenant que l'Europe sera exposée à un «véritable risque de reprise des flux migratoires». Regrettant le ton employé par le ministère marocain dans son communiqué, Gimenez Barbat a affirmé que «les résolutions de l'ONU, l'arrêt de la CJUE et l'acte constitutif de l'UA ne peuvent pas être considérés comme des entraves». Elle a dénoncé également le recours au chantage par le Maroc qui veut utiliser les personnes comme «monnaie d'échange», exhortant l'ambassadeur du Maroc à Bruxelles à apporter des «clarifications».

Nécessité d'appliquer l'arrêt de la CJUE

La députée européenne Marie Christine Vergiat a apporté son soutien à Gimenez Barbat, appelant à l'application de l'arrêt de la CJUE rendu le 21 décembre dernier. «Je rejoins assez largement ce qu'a déclaré Barbat», a-t-elle indiqué, affirmant «partager» avec elle «la circonspection par rapport aux déclarations du ministre marocain de l'Agriculture». «Je pense que les mots (utilisés par le ministre marocain) étaient un peu forts par rapport à la sérénité nécessaire aux débats, notamment en ce qui concerne ces questions de personnes», a-t-elle estimé. Plaidant pour le respect du droit international, M^{me} Vergiat a apporté son appui au Commissaire européen chargé de l'action pour le climat et l'énergie, Miguel Arias Canete qui n'a fait, a-t-elle dit, que «tirer les conséquences de l'arrêt de la CJUE». Canete affirmait, il y a quelques jours, que l'UE tiendra désormais compte du statut «distinct et séparé» du territoire du Sahara occidental dans ses échanges avec le Maroc en matière d'énergie renouvelable. L'eurodéputé Florent Marcellesi s'est félicité, de son côté, de la réponse «aussi claire» apportée par le Commissaire Canete, relevant un «changement important» dans la position de la Commission européenne vis-à-vis de la question du Sahara occidental. Ce député européen qui a mis l'accent sur l'importance de respecter le droit international et de la mise en œuvre de l'arrêt de la CJUE a exhorté le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à revoir sa liste des entreprises marocaines habilitées à exporter les produits de pêche vers l'UE. «Sur les 661 entreprises retenues dans la liste publiée le 9 janvier dernier, 118 sont implantées au Sahara occidental occupé», a-t-il regretté. L'eurodéputée Maria Arena a

interpellé l'ambassadeur marocain auprès de l'UE sur les dispositions prises par son pays pour garantir que les accords UE-Maroc ne couvrent pas le Sahara occidental, la jurisprudence de la CJUE ayant rappelé qu'en aucun cas le Royaume du Maroc ne saurait jouir d'une quelconque souveraineté sur ce territoire. La députée européenne Ana Gomes a estimé, pour sa part, que le Maroc est dans l'obligation de prendre en compte l'arrêt de la CJUE au même titre que l'UE, qualifiant la décision de la CJUE d'«opportunité» pour démarrer une nouvelle relation UE-Maroc fondée sur «plus de transparence».

L. O./APS

Tunisie Nouvelles peines de prison contre les Ben Ali

L'ANCIEN président tunisien Zine el Abidine Ben Ali et son épouse Leïla Trabelsi, déjà condamnés à de multiples reprises par contumace, viennent d'écopier chacun de dix ans de prison pour «corruption», a indiqué jeudi le porte-parole du parquet. Le couple a été reconnu coupable mardi par un tribunal de première instance de Tunis dans une affaire de «corruption administrative et financière», a déclaré à l'AFP Sofiyène Sliiti, confirmant des informations de médias en ligne tunisiens. Ce dossier, «lié au domaine de l'environnement», a donné lieu à trois autres condamnations, a-t-il affirmé : un ex-ministre de l'Environnement du régime Ben Ali et un cadre de ce même ministère ont écopé de cinq et trois ans de prison. Une autre peine de trois ans d'emprisonnement a été prononcée à l'encontre d'une proche de Leïla Trabelsi. M. Sliiti n'a pas été en mesure de fournir d'indication sur le fond de l'affaire. Interrogée par l'AFP, une source ministérielle a toutefois affirmé qu'elle se rapportait à l'utilisation «à des fins mercantiles» du «Club Elyssa», bâtiment situé dans un parc naturel propriété de l'Etat, à Sidi Bou Said, dans la banlieue huppée de Tunis. De fréquentes soirées mondaines étaient organisées dans ce club luxueux fondé par Leïla Trabelsi. Ben Ali, qui a gouverné la Tunisie d'une main de fer pendant 23 ans, vit toujours en exil à Jeddah (Arabie saoudite), en toute discrétion.

R.M.

Libye

Le Palestinien Salam Fayyad, nouveau représentant de l'ONU

Salam Fayyad est le nouveau représentant de l'ONU en Libye. Sa nomination a été décidée par le secrétaire général de l'organisation, le Portugais Antonio Guterres, à la surprise générale. La stupéfaction est d'autant plus grande qu'il y a moins de 24 heures, Martin Kobler jusque-là représentant de l'ONU en Libye, prononçait devant l'assemblée générale des Nations unies un discours annonçant que les discussions avancent sur un nouveau gouvernement d'unité libyen. Salam Fayyad, 65 ans, a été Premier ministre de la Palestine de 2007 à 2013 et ministre des Finances à deux reprises. Sa nomination intervient au moment où des

pourparlers sont en cours pour modifier l'accord politique, négocié par l'ONU, qui a conduit à la formation du gouvernement d'unité nationale, dirigé par le Premier ministre Fayez al-Sarraj. Le gouvernement de M. al-Sarraj s'est installé à Tripoli l'année dernière mais n'a pas réussi à étendre son contrôle vers l'est du pays où domine le général Khalifa Haftar. Martin Kobler a déclaré mercredi au Conseil de sécurité que les pourparlers sur les «éventuels amendements» à l'accord politique progressent. Les négociations se sont concentrées sur le rôle du général Haftar dans le gouvernement et la nécessité d'unifier l'armée libyenne. Le gou-

vernement de M. al-Sarraj a le soutien des pays occidentaux, alors que son rival M. Haftar, qui a chassé les terroristes de Benghazi, la deuxième ville du pays, est soutenu par la Russie et l'Egypte. Antonio Guterres a donné deux jours aux membres du Conseil pour faire part d'éventuelles objections à la nomination de Salam Fayyad, mais les diplomates n'attendent pas d'opposition à ce choix. C'est la première nomination importante d'un envoyé spécial dans une zone de conflit pour Antonio Guterres depuis qu'il a pris la tête des Nations unies au 1^{er} janvier.

Halim T./Agences

Conflit

Au Yémen, les deux tiers de la population peinent à se nourrir

■ Trois agences de l'ONU ont lancé vendredi un appel à une aide d'urgence pour éviter «une catastrophe» au Yémen, où près des deux tiers de la population peinent à se nourrir, principalement à cause du conflit.

Par Rosa D.

Selon une évaluation réalisée par la FAO (agriculture et alimentation) et le PAM (aide alimentaire), basés à Rome, ainsi que l'Unicef (enfance), 17,1 des 27,4 millions de Yéménites peinent à se nourrir. Parmi eux, 7,3 millions ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence, soit trois millions de plus qu'à l'été 2016, ont annoncé les trois agences dans un communiqué commun. Le taux de malnutrition a atteint un seuil «critique» – plus de 15% de la population – dans quatre gouvernorats : Abyan, Hadramout, Taëz et Al Hodeïda. «La vitesse à laquelle la situation se détériore et la hausse spectaculaire du nombre de personnes confrontées à l'insécurité alimentaire sont extrêmement préoccupantes», a déclaré Salah El Hajj



PH. > R. D.

Hassan, représentant de la FAO au Yémen. Stephen Anderson, directeur du PAM au Yémen, a prévenu que 7 millions de per-

sonnes risquaient «de ne pas pouvoir survivre à cette situation si elle devait perdurer». Meritxell Relano, représentant de l'Unicef

au Yémen, a évoqué «des taux de malnutrition les plus élevés jamais atteints chez les enfants (...). Même s'ils survivent, ces

enfants ont de fortes chances de ne pas se développer pleinement, ce qui pose une menace sérieuse sur une génération entière». Mercredi, l'ONU a réclamé 2,1 milliards de dollars (2 milliards d'euros) pour aider cette année 12 millions de personnes affectées par le conflit, en particulier 2,1 millions d'enfants souffrant de malnutrition aiguë. Le Yémen est déchiré par un conflit depuis qu'une coalition internationale menée par l'Arabie saoudite, soutenant les forces du gouvernement, a commencé en mars 2015 une campagne de bombardements pour repousser les rebelles houthis qui ont pris le contrôle de la capitale Sanaa et d'autres parties du pays. Le conflit a fait plus de 7 400 morts et plus de 40 000 blessés, mais toutes les médiations de l'ONU et sept cessez-le-feu ont échoué.

R. D.



Points chauds

Victoire

Par Fouzia Mahmoudi

Pour le moment, et ce depuis plusieurs mois déjà, Marine Le Pen a réussi à s'imposer dans les sondages comme une participante indéboulonnable du second tour des élections présidentielles françaises. Et sa prédominance dans les études d'opinions, si elle n'a pas été confortée par le scandale qui a frappé de front le candidat de droite François Fillon depuis quelques semaines, n'en a également pas souffert, restant certaine, pour l'instant, d'être présente pour le round final de la présidentielle. Par ailleurs, confortée par la victoire surprise de Donald Trump à la présidentielle américaine, Marine Le Pen semble également croire en la possibilité de sa propre victoire. La candidate du Front national à l'élection présidentielle d'avril prochain ne cesse ainsi de louer le nouveau président américain, qui aurait su parler au nom du «peuple» contre le «système». Mais la députée européenne veut également éviter de faire les mêmes erreurs en s'adonnant aux mêmes outrances sur les musulmans, l'immigration ou encore les femmes. Par ailleurs, si le promoteur milliardaire avait réussi à se faire investir comme candidat officiel du Parti républicain, Marine Le Pen, elle, représente un parti, qui non seulement n'a jamais été au pouvoir, mais dont beaucoup estime qu'il n'a logiquement pas les moyens politiques de réellement gouverner en cas de victoire. Même si depuis quelques années la fille de Jean-Marie Le Pen tente de présenter un visage apaisé et «dédiabolisé» de son mouvement pour rassurer les électeurs. Elle qui n'hésite pas depuis quelques années à se débarrasser et à désavouer publiquement les personnalités les plus extrémistes du FN. En théorie, il n'est plus question pour Marine Le Pen de faire de vagues. De lâcher une déclaration choc sur l'«occupation» que représenteraient les prières de rue musulmanes, comme elle l'avait fait en 2010 à Lyon. Ou encore de publier sur Twitter des images d'otages décapités par l'organisation Etat islamique, comme après le second tour des élections régionales, en 2015. Dans cette campagne, la stratégie frontiste consiste à présenter la candidate comme une femme à même de rassembler. Et à laisser à ses collaborateurs le soin de donner des gages à une base radicalisée sur les questions de l'islam ou l'immigration. «Les dérapages, c'est fini. On ne fait pas du scandale pour faire du scandale. On fait un programme de gouvernement, affirme un dirigeant de la campagne. C'est la preuve de la maturité, d'un abandon de certaines pratiques de l'héritage lepéniste». Plusieurs bras droits se chargent de temps en temps de rappeler à ceux qui craindraient une évolution trop consensuelle que le FN reste le FN. Reste à savoir si cette stratégie réussira surtout à lui faire remporter le second tour de la présidentielle et accéder ainsi enfin à son rêve de devenir présidente de la République française.

F. M.

Afrique du Sud

Chaos au Parlement pour le discours de Zuma

Le discours à la Nation du président sud-africain, sous pression d'appels de l'opposition à démissionner, a donné lieu jeudi à une bagarre générale suite à l'expulsion violente de députés qui tentaient d'empêcher Jacob Zuma de s'exprimer. Une trentaine d'agents de sécurité ont été envoyés pour faire sortir de force les députés d'opposition du parti de gauche radicale des Combattants pour la liberté économique (EFF) et ont échangé des coups avec les élus.

Pendant plus d'une heure, ces derniers, vêtus de leurs traditionnelles combinaisons rouges de mineurs et de femme de ménage, avaient interrompu le président Zuma, estimant qu'il n'était pas légitime pour s'exprimer car il a violé la Constitution. «En face de nous est assis un homme incorrigible, pourri jusqu'à la moelle», a lancé le leader des EFF, Julius Malema, désignant Jacob Zuma. «Vous êtes un délinquant constitutionnel», a renchéri Mbuyiseni Ndlozi, un autre député EFF.

En mars, la justice avait en effet reconnu le chef de l'État coupable de violation de la Constitution pour avoir fait payer par le Trésor public des travaux de modernisation de sa résidence privée du KwaZulu-Natal (est). Il en a depuis remboursé une petite partie, soit un demi-million d'euros. Après cette bagarre, les députés du principal parti d'opposition, l'Alliance Démocratique (DA), ont décidé de quitter le Parlement, en guise de protestation. Après les incidents, la présidente de l'Assemblée, Baleka Mbete a

signalé que des gaz lacrymogènes avaient été utilisés pendant les échauffourées et promis qu'une enquête serait ouverte prochainement à ce sujet. Avec plus d'une heure de retard, le président Zuma a pu commencer son discours devant les parlementaires des deux Chambres. «Enfin», s'est-il exclamé en riant, à son arrivée au pupitre. Pendant qu'il démarrait son discours, la police dispersait à coups de grenades assourdissantes des militants de l'EFF et du Congrès national africain (ANC) de M. Zuma, pour éviter des affrontements dans les rues du Cap.

Dans un discours sans relief de plus d'une heure, le président a abordé de nombreuses thématiques, y compris celles de la réforme agraire et de la diversité raciale, deux sujets sensibles en Afrique du Sud. «Ce sera difficile, si ce n'est impossible, d'atteindre une vraie réconciliation tant que la question du partage des terres ne sera pas résolue», a-t-il dit. Le chef de l'État a précisé que seuls 9,8% des terres cultivables du pays appartenaient à des Noirs, plus de 20 ans après la fin de l'apartheid. «Après vingt-deux ans de démocratie, la majorité des Noirs n'ont toujours aucun pouvoir économique (...) et ne sont pas satisfaits», a-t-il constaté. C'est la troisième année consécutive que le discours à la Nation de M. Zuma est perturbé par des députés EFF. En 2015, ils avaient déjà été expulsés par les agents de sécurité aidés par des policiers, tandis que l'an dernier ils avaient quitté d'eux mêmes l'assemblée en chantant des slogans hostiles

au chef de l'État. Cette année, le discours de Jacob Zuma s'est tenu sous haute sécurité avec le déploiement de 441 soldats en renfort des forces de police pour «maintenir l'ordre et la loi» aux abords du Parlement. Selon Daniel Silke, analyste indépendant interrogé par l'AFP, ce déploiement sécuritaire montre «la nervosité avec laquelle l'ANC arrive à cet événement».

L'année 2016 a été difficile pour Jacob Zuma puisqu'après avoir été reconnu coupable de violation de la Constitution, il a été considéré comme le principal responsable de la défaite électorale en août de son parti, mis en minorité dans quatre des six plus grandes villes du pays.

En octobre, la publication d'un rapport officiel mettant en lumière ses relations troubles avec une riche famille d'affaires d'origine indienne, les Gupta, l'a un peu plus affaibli.

L'état de l'économie sud-africaine, au ralenti depuis plusieurs années, ne joue pas non plus en faveur du chef de l'État qui a néanmoins assuré jeudi que le pays entrerait dans une phase de «reprise économique», prédisant une croissance de 1,3% en 2017, contre 0,5% l'an dernier.

Jacob Zuma doit rester chef de l'État jusqu'en 2019, mais il quittera son poste de président de l'ANC à la fin de l'année, ouvrant ainsi une guerre de succession. A moins que la réouverture de près de 800 charges de corruption dans une vieille affaire de contrat d'armement, une autre épée de Damoclès au-dessus de sa tête, ne vienne écourter son mandat.

R. I.



Faute de scénario et de financement

Le projet du film sur la vie de l'Emir Abdelkader «gelé»

■ «Le ministère de la Culture avait, au tout début, confié la réalisation du film à l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC), laquelle n'avait pas réussi à relever ce défi», a indiqué Mihoubi.

Par Adéla S.

Le ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi, a affirmé, jeudi à Alger, que le projet du film la vie de l'Emir Abdelkader «est actuellement gelé», faute d'un «scénario exceptionnel, qui soit à la hauteur de la personnalité éminente de l'Emir et de financement», mais aussi au regard des difficultés rencontrées au volet financier.

«Le ministère de la Culture avait, au tout début, confié la réalisation du film à l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc), laquelle n'avait pas réussi à relever ce défi», a indiqué M. Mihoubi lors d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, précisant que ce projet «est actuellement gelé, dans l'attente de la révision du scénario qui doit faire le consensus des chercheurs et historiens».

Répondant à une question sur les «zones d'ombre» qui entourent la réalisation de ce film, le ministre a évoqué la question du «scénario, première problématique qui se pose au lancement du projet», ajoutant



que le ministère avait été destinataire de «dix scénarios», mais qu'il attendait un scénario «beau-coup plus professionnel».

«La réalisation d'une œuvre de cette envergure nécessite la mobilisation d'importants fonds, surtout si l'on fait appel à un réalisateur de grande renommée», a-t-il ajouté.

L'Aarc et le producteur américain «Cinema libre studio» basé à Hollywood (Los Angeles) avaient signé un accord de coproduction pour la réalisation de ce film confiée à l'Américain Charles Burnett, tandis que son compatriote Oliver Stone a été désigné comme producteur exécutif, mais le projet n'a pas abouti.

L'ancienne ministre de la Culture, Khalida Toumi, avait déclaré en 2008 que le coût du film «dépassera les cinq milliards de dinars».

Le ministère de la Culture «a déposé une enveloppe financière» pour garantir «les conditions de base» nécessaires au lancement du film dont le décor et le

casting, a toutefois précisé le ministre.

Par ailleurs, le ministre a évoqué le film sur la vie de «Ibn Badis» qui est au stade final, a-t-il dit, soulignant que sa projection «pourrait intervenir à l'occasion de la commémoration de l'anniversaire de la disparition de l'éminent le 16 avril 2017».

A une autre question sur la détérioration de la Casbah de Ténès (Chlef), M. Mihoubi a affirmé que son secteur «a donné des instructions» en vue d'accélérer l'opération de sauvetage et de sauvegarde de ce site classé monument national depuis 2007 et auquel une enveloppe de «170 millions de dinars a été affectée pour la réalisation des premiers travaux d'urgence», en prévision de l'adoption d'un plan permanent de sauvegarde et de restauration du patrimoine protégé. Le ministre «convoquera prochainement les différentes parties concernées pour la mise en place d'un programme pratique et la prise en charge de ce site» qui date du 9^e siècle et qui renferme plusieurs vestiges islamiques retraçant l'histoire culturelle, scientifique et urbanistique de la ville à travers les siècles, a assuré M. Mihoubi.

A. S./APS

Oran

Des manuscrits vieux de 450 ans répertoriés

Le laboratoire des manuscrits de civilisation musulmane en Afrique du Nord de l'Université Oran 1 «Ahmed-Benbella» a répertorié, dernièrement, un fonds (khizana) de manuscrits du sud du pays vieux de 450 ans, a-t-on appris auprès de cette structure.

Ce fonds, conservé dans la zaouïa du Cheikh Madani Belhadj dans la localité de Guezzim près de Béchar (sud-ouest du pays), comprend 190 manuscrits dans plusieurs domaines, a indiqué le chercheur Ahmed Bahri, membre du laboratoire, agrégé depuis 2000 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS).

Ces manuscrits, qui n'ont pas été consultés depuis des siècles, ont été classés selon les spécialités (fiqh, hadith, soufisme, sciences islamiques...) par six étudiants doctorants spécialisés en histoire, civilisation musulmane et études coraniques du labora-

toire, dans le cadre d'une visite d'une semaine qu'ils ont effectuée à la zaouïa, faisant partie d'une série programmée pour l'année universitaire par le laboratoire, a déclaré la même source, révélant que des visites similaires seront initiées à une zaouïa à Tindouf.

Le laboratoire des manuscrits a également participé au répertoire de fonds documentaire dans la wilaya d'Adrar, en collaboration avec trois laboratoires d'Alger et de Constantine, a rappelé Ahmed Bahri.

Dans ce cadre, il a pris en charge le répertoire de huit fonds documentaires de la région d'Aoulef (Adrar) qui ont été réunis dans trois volumes dont deux ont été édités par le MESRS et le troisième le sera prochainement, a déclaré P. Benaima Abdelmadjid, signalant que ces manuscrits brassent plusieurs spécialités dont le fiqh, l'exégèse du Coran, l'histoire et l'astronomie de savants algériens et arabes.

Par ailleurs et dans le cadre de l'authentification des manuscrits, qui fait partie des missions du laboratoire doté de cinq équipes, 100 manuscrits ont été authentifiés par les étudiants dont la majorité dans le domaine du fiqh, a fait savoir P. Benaima, ajoutant que cette opération qui nécessite six années de travail comprend des manuscrits d'Algérie, d'Afrique du Nord et autres.

Parmi les travaux qui ont été authentifiés, un manuscrit d'Ibn Omeira El-Makhzoumi, qui relate la chute de la ville espagnole de Majorque selon le point de vue de savants musulmans. Un manuscrit conservé à Tindouf, le seul à avoir abordé ce sujet, selon le directeur du laboratoire, qui a précisé qu'il a été authentifié par D. Mohamed Benamar, édité sous le titre «L'Histoire de Majorque» traduit à l'espagnol par la chercheuse et orientaliste Maria Jesus.

Racim C.

Aretha Franklin

Un ultime enregistrement en studio

La légende du gospel Aretha Franklin, qui aura 75 ans le mois prochain, a annoncé qu'elle s'apprêtait à enregistrer son dernier album, produit en partie par Stevie Wonder, avant de mettre un terme à sa carrière en studio. La chanteuse a commencé à enregistrer ses premiers albums à l'âge de 14 ans, dans l'église de son père, pasteur baptiste. Elle veut à présent

passer davantage de temps avec ses petits-enfants.

«Cela va être ma dernière année», a déclaré la diva à la télévision locale de Detroit WDIV.

Elle a précisé qu'elle allait bientôt enregistrer son dernier album dans un studio de la ville, Stevie Wonder produisant plusieurs morceaux. Aretha Franklin, célèbre notamment pour avoir fait la couverture du

disque «Respect» d'Otis Redding, reste toujours ouverte à l'idée de donner quelques concerts. «Je ne vais pas m'en aller et juste m'asseoir sans rien faire. Ce ne serait pas souhaitable non plus», a-t-elle déclaré.

La chanteuse aux 18 Grammy Awards, les récompenses les plus prestigieuses de la musique aux Etats-Unis, a dû annuler plusieurs concerts ces dernières

années en raison de problèmes de santé. Elle doit se produire le 19 avril à l'occasion de l'ouverture du Festival de cinéma de Tribeca, à New York, après la diffusion d'un documentaire sur le dénicheur de talents Clive Davis qui l'avait aidée à ressusciter sa carrière dans les années 1980 en l'orientant vers les fans de pop music.

R. C.

Agend'art

Galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria
Jusqu'au 11 février 2017 : Exposition Couleurs en prose de l'artiste peintre Mohamed Chaffa Ouzzani.

Galerie des ateliers bouffée d'art (Ben-Aknoun, Alger)
Jusqu'au 18 février 2017 : Exposition-vente de l'artiste photographe Mizo.

Auditorium Aïssa-Messaoudi de la Radio Algérienne

Samedi 11 février à 19h : Concert L'Opéra italien s'invite à la Radio, avec Elisabetta Ferris (Soprano), Laura Speranza (Mezzosoprano), Miro Solman (Ténor), Sandro Chiaretti (Basse) et le maestro Massimiliano Sinceri (piano).

Complexe culturel **Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)**

Jusqu'au 14 février : Exposition d'arts plastiques de l'artiste Abderrahmane Bakhti.

Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh (Ouled Fayet, Alger)
Samedi 11 février à 19h : Spectacle «Madiba. Le Musical».

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger (Alger-Centre)

Mardi 31 mars 2017 : Exposition de mangas à l'occasion du 10^e anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.



Coup-franc direct

La violence encore et toujours !

Par Mahfoud M.

Deux faits majeurs ont été constatés au cours de cette journée de championnat de Ligue 1. Il s'agit de l'agression de deux équipes. Le paradoxe est que ces deux équipes sont toutes deux des formations qui ont laissé des plumes lors de leurs matchs consécutifs. Ainsi, l'USMA et le MCO qui ont perdu leurs matchs respectivement face au CSC et à l'USMBA, n'ont pas été pour autant épargnés et ont essuyé la grogne de certains malintentionnés. Les joueurs des Rouge et Noir ont été agressés à l'aéroport alors qu'ils revenaient sur Alger, et le bus du MCO a été caillassé à Bel-Abbès. C'est un fait regrettable d'autant plus que généralement ce n'est qu'après une déception que ce genre de procédé est utilisé. Les responsables de la balle ronde nationale ont-ils pris les mesures qu'il faut pour endiguer ce fléau de la violence ? Malheureusement non, puisqu'on voit que le phénomène revient à chaque fois et cela risque de se poursuivre tant que ces mesures draconiennes ne sont pas prises. Il faut que ces agresseurs sachent qu'il y a une loi qui est au-dessus de tout. Des interdictions d'entrée aux différentes enceintes sportives devraient être prononcées à l'encontre de certains supporters qui se croient tout permis et continuent à agir en toute impunité.

M. M.

Renouvellement des instances sportives Les dirigeants des fédérations devant leurs responsabilités

LE PROCESSUS de renouvellement des instances sportives algériennes, entamé fin janvier, a enregistré un ralentissement et plusieurs fédérations qui ont procédé à l'adoption de leurs bilans moral et financier ont été «interdites» d'organiser leurs assemblées générales électives avant la validation de leurs bilans par les services du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS). La mauvaise gestion pour certaines fédérations et l'échec aux Jeux Olympiques 2016 (JO-2016) à Rio et aux différents championnats du monde entre autres, seraient derrière des décisions d'inéligibilité à l'encontre de certains présidents de fédération en fin de mandat. Les fédérations sportives avaient signé des contrats d'objectifs pour le mandat olympique (2013-2016), s'engageant, en contrepartie de moyens financiers, à réaliser des résultats. «En tant que bureau, nous avons signé un contrat d'objectifs pour l'obtention d'une médaille de bronze lors des Jeux Olympiques de Rio, chose qui n'a malheureusement pas été réalisée. Je souhaite bonne chance au nouveau président et à son équipe», a reconnu le patron sortant de la Fédération algérienne de judo (FAJ), Messaoud Mati, dans une déclaration à l'APS. Il a tenté ensuite de défendre son bilan : «L'Algérie a qualifié cinq judokas pour les JO-2016. Avec le système actuel très compliqué de qualification, aucun pays africain n'a réussi ce pari». L'Algérie a remporté deux médailles d'argent par Taoufik Makhloufi (800 et 1500m) aux JO-2016 et des fédérations comme la boxe et le judo n'ont pas pu atteindre leurs objectifs, sachant que l'ensemble des fédérations ont pronostiqué un total de 5 médailles à Rio.

Rejet de dossiers et report d'AGE

Le MJS a commencé par instruire le secrétariat général de la Fédération algérienne des sociétés d'aviation et de canoë kayak (Fasack) de reporter l'AGE élective (AGE) initialement prévue vendredi dernier à une date ultérieure. Abdelmadjid Bouhadda était le seul candidat en lice pour succéder au président sortant Bachir Djelouat. Pour sa part, Messaoud Mati et son bureau, dont les bilans moral et financier 2016 sont passés à l'unanimité (40 oui sur 40 votants), se sont vu notifier une décision d'inéligibilité du MJS et l'AGE élective a été reprogrammée pour le 16 février. Le président sortant de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC), Rachid Fezouine, qui avait ouvertement critiqué la préparation des athlètes algériens pour les JO-2016, a vu mardi sa candidature à sa propre succession rejetée par la Commission de recours de l'Assemblée générale. Ce rejet intervient, selon un communiqué du ministère, sur la «base de la constitution du MJS en tant que partie civile auprès du tribunal de Sidi M'hamed dans la plainte déposée par l'Office central de lutte de la répression de la corruption», ainsi que «sur rapport défavorable de l'inspection générale du MJS en application à l'article 14 (alinéa 2) du décret exécutif 16/153 fixant les dispositions relatives aux dirigeants sportifs bénévoles élus». On parle de «plus de 10 présidents» de fédération qui seraient déclarés inéligibles dans les jours à venir, exactement comme ce fut le cas en 2013.

Athlétisme/Meeting en salle Eaubonne à Paris Bouhadda et Benchaâ concourront sur 400m

LES COUREURS algériens Sofiane Bouhadda et Fethi Benchaâ seront engagés sur le 400m du meeting en salle d'Eaubonne à Paris, prévu demain dimanche, a indiqué la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA). Les deux athlètes qui avaient récemment réussi un bon résultat en ouverture de saison au meeting de Reims, espèrent améliorer leurs performances personnelles et se préparer pour les prochaines échéances internationales.

Ligue 1 Mobilis (19^e journée) L'USMBA menace le MCA

■ L'USM Bel-Abbès a pris la deuxième marche du podium à la faveur de son succès face au MC Oran (2-0), jeudi, dans le cadre de la 19^e journée de la Ligue 1 Mobilis. De leur côté, le CS Constantine et le CR Belouizdad ont réussi à s'imposer et respirent quelque peu après un parcours jusque-là difficile.

Par Mahfoud M.

L'USM Bel-Abbès continue sur sa lancée, enchaînant victoire sur victoire. Les Belabessiens ont récolté 12 points sur 12 possibles, dans leurs dernières sorties et sont classés deuxième (33 pts), à un petit point du Mouloudia d'Alger (34 pts).

Une juste récompense pour les protégés de Si Tahar Cherif El Ouzzani qui ont accroché à leur tableau de chasse la coriace équipe du MC Oran (2-0). Dans ce derby de l'Ouest, les Scorpions ont piqué par deux fois, une première fois juste avant la pause par Zouari (45+1'), avant de porter le coup de grâce à la 58^e minute par Balegh.

Après avoir connu un début de saison compliqué sur tous les plans, l'USMBA a fait le choix de la stabilité et les résultats sont là pour en témoigner. De son côté, le MCO ne gagne toujours pas en 2017. Les Hamraoua passent par un véritable passage à vide et perdent du terrain par rapport au trio de tête (4-29 pts).

Le Chabab respire

Face au MO Béjaia, lanterne rouge, le CR Belouizdad n'a pas raté l'occasion de glaner trois précieux points (3-0). Archi dominateur durant la première mi-temps, le Chabab n'a pas réussi à concrétiser ses nombreuses tentatives et a même failli se faire surprendre dans le temps additionnel, sur une occa-



Les gars de la Mekerra reviennent en force

sion en or lamentablement ratée par Rehal (45+1').

De retour des vestiaires, les Rouge et Blanc ont été logiquement récompensés par un premier but signé de Hamia (49'). Pour sa première sous les couleurs du Chabab, le transfuge de l'O Médéa s'est même offert le luxe de signer un doublé en inscrivant, sur pénalty, un second but à la 67^e minute. Rentré en cours de jeu, Lakroum s'est illustré à son tour en clôturant le festival offensif des locaux (91') avec une troisième réalisation.

A la faveur de cette victoire salubre, le CRB (11^e - 20 pts) respire et compte trois unités d'avance sur la JS Kabylie, premier relégué. Pour sa part, le

MOB (16^e - 12 pts) enchaîne les contre-performances et se dirige inexorablement vers la Ligue 2.

Le CSC confirme

Le CS Constantine confirme son regain de forme. Hôte de l'USM Alger, le CSC a réalisé l'essentiel face au champion sortant (1-0) et prend place dans le ventre mou du classement. A la faveur du but scoré par Sameur (52'), les Sanafir remontent à la 10^e place et comptent 21 points dans leur escarcelle.

Côté USMA, les Rouge et Noir (6^e - 27 pts) piétinent et se font distancés par le peloton de tête.

M. M.

Classement FIFA

Les Verts chutent de onze places

L'Algérie a chuté de 11 places et occupe le 50^e rang mondial au classement de la Fédération internationale de football (FIFA) de février 2017, publié jeudi sur le site officiel de l'instance planétaire. Au niveau continental, la sélection nationale a également reculé de 6 places pour devenir 11^e équipe africaine devancée par l'Egypte (23^e) nouveau leader africain, le

Sénégal (31^e), le Cameroun (33^e), la Tunisie (36^e), le RD Congo (37^e), le Burkina Faso (38^e), le Nigeria (41^e), le Ghana (45^e), la Côte d'Ivoire (47^e), et le Maroc (48^e). Le parcours des Verts, éliminés dès le premier tour, lors de la Coupe d'Afrique des nations de 2017 clôturée dimanche dernier au Gabon par la consécration du Cameroun devant l'Egypte, est pour beau-

coup dans leur chute libre qui se poursuit depuis le début des éliminatoires du Mondial-2018. Il y a deux années, l'Algérie occupait pourtant la 18^e place mondiale, leur ayant permis de dominer les classements africain et arabe.

Dans le haut du tableau, l'Argentine garde sa première place au classement FIFA suivi du Brésil (2^e) et de l'Allemagne (3^e).

Coupe de la CAF

Le MCA à pied d'œuvre à Accra

Le MC Alger, leader du championnat de Ligue 1 algérienne, s'est envolé jeudi pour Accra, la capitale ghanéenne, pour y affronter le club local de Bochum United dimanche (15h00 algériennes) en match aller du tour préliminaire de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF).

Le MCA, tenu en échec mardi dernier par le NA Hussein Dey (1-1) dans le cadre de la 18^e jour-

née du championnat, fera le déplacement à bord d'un avion spécial, ce qui va épargner la fatigue à ses joueurs.

L'entraîneur Kamel Mouassa a choisi de prendre avec lui la totalité de l'effectif composé de 24 éléments. Il ambitionne d'aller «Join dans cette compétition», selon ses déclarations à l'issue du match contre le NAHD, lui qui a déjà remporté la Coupe de la CAF au début des années 2000

sur le banc de la JS Kabylie.

Le vieux club de la capitale, qui compte à son palmarès un seul trophée continental (la Coupe d'Afrique des clubs champions en 1976) reste sur une participation décevante dans cette même Coupe de la CAF, lorsqu'il avait été éliminé dès le tour préliminaire de l'édition de 2015 face au Sahel du Niger.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Mounia Meslem :

Le phénomène des mères célibataires, «responsabilité de toute la société»

LA MINISTRE de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mounia Meslem, a affirmé, jeudi à Alger, que le phénomène des mères célibataires était la responsabilité de toute la société. Répondant à une question d'un membre de l'Assemblée populaire nationale (APN) sur le phénomène de «la hausse du nombre des enfants nés hors mariage ces dernières années», M^{me} Meslem a précisé que le phénomène des mères célibataires était «la responsabilité de tous, élite, familles et société civile». La ministre a indiqué que le nombre d'enfants dans les centres d'accueil à travers 41 wilayas était de 1 237 enfants jusqu'à novembre 2016. Ces centres leur apportent une aide psychologique, sociale et éducative dans le cadre de la politique de l'action sociale et de la solidarité nationale comme le prévoit la Constitution, a-t-elle

dit. La ministre a, dans ce sens, appelé les acteurs concernés «à contribuer à aider les mères célibataires en situation sociale difficile», d'autant, a-t-elle ajouté que «la plupart d'entre elles ont contracté un mariage coutumier ou sont victimes de violence ou de problèmes familiaux et sociaux». «363 mères biologiques ont décidé de ne pas abandonner leurs enfants en 2016», a affirmé M^{me} Meslem, indiquant que son secteur «suit le dossier de près pour assurer aide et assistance sociale à ces mères célibataires et tenter de les réintégrer dans la société». Des rencontres de sensibilisation sur le code pénal sont également prévues, en sus de la consécration d'espaces de dialogue, d'écoute et d'orientation pour la réinsertion sociale de toutes les catégories vulnérables et les victimes de violence, les mères célibataires en particulier. Slim O./APS

Régulation de trafic

Des feux tricolores dans 500 carrefours à Alger

QUELQUE 500 carrefours de la wilaya d'Alger seront dotés de feux tricolores, dans le cadre d'un projet-pilote pour une gestion centralisée du trafic urbain, a indiqué, jeudi, à Oran, le directeur des transports terrestres et urbains au niveau du ministère des Transports, Salem Salhi. Interrogé en marge d'une journée d'étude organisée par l'APW d'Oran sur les mécanismes pour l'activation du Plan de transport du groupement d'Oran, M. Salhi a affirmé que «la wilaya d'Alger a mis en place, avec des partenaires espagnols, une société mixte de droit algérien, pour la réalisation d'un système de régulation de trafic urbain au niveau de la wilaya d'Alger». La première phase du projet consiste à doter quelque 200 carrefours de feux tricolores, et 300 autres dans un second temps, pour atteindre un nombre global de 500 carrefours qui couvriront l'ensemble de la wilaya. Ces feux seront ainsi gérés par un centre de régulation implanté dans la commune de Kouba, grâce à des données sur l'état de trafic recueillies par des boucles de détection installées dans différents points dans l'agglomération. Le plan de feux et la durée des cycles seront adaptés à l'état du trafic, note le responsable, ajoutant que ce système participera à une gestion efficace du trafic urbain dans la wilaya d'Alger. Sur un autre registre, M. Salhi a indiqué que le financement du projet des «Bus à haut niveau de service (BHNS)», qui seront introduits dans les transports en commun

en Algérie, selon la récente déclaration du ministre des Transports, se fera dans le cadre de la concession. La stratégie du secteur des transports, comme beaucoup d'autres secteurs, s'étant orientée sur les financements en dehors des budgets de l'Etat, en raison de la situation économique du pays, le projet des BHNS devra ainsi être porté par des investisseurs privés. Les BHNS est un concept datant du début des années 2000, et qui utilise, à de fortes fréquences, avec une rotation toutes les 5 à 10 min en heures pleines et moins de 15 min en heures creuses, en plus d'une amplitude horaire élevée (circulation la semaine, en soirée et le week-end). Cette rencontre portant sur les mécanismes de l'activation du plan de transport du groupement d'Oran a, par ailleurs, vu la participation de l'ensemble des intervenants dans le domaine des transports, collectivité locale et société civile, qui ont émis de multiples propositions pour la concrétisation de ce plan, validé en 2014. «Ce plan a été oublié dans les tiroirs», estime le wali d'Oran Abdelghani Zaalane, qui a ordonné de recourir le plus rapidement possible à des réunions de coordination entre les communes et la direction des transports pour mettre en place un canevas sur toutes les opérations à entreprendre à court, moyen et long terme, pour solutionner les problèmes du secteur.

Younès Ch.

FACE À LA CRISE

RATIONALISATION DES DÉPENSES PUBLIQUES



Djalou@hotmail.com

Ville nouvelle de Sidi Abdellah

Annulation de 18 attributions de locaux à usage commercial

■ Dix-huit attributions de locaux à usage commercial et professionnel sur 179 locaux distribués à ce jour dans la ville nouvelle de Sidi Abdellah à Alger, ont été annulées, a indiqué jeudi un communiqué du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.

Par Anis F.

Ces attributions ont été annulées, précise le ministère, conformément au cahier des charges, et ce, après que la tutelle ait constaté que les bénéficiaires n'avaient pas encore entamé les travaux. A ce titre, la même source indique que 57 locaux à usage commercial font l'objet d'un aménagement intérieur, et qu'un délai supplémentaire de 8 jours avait été accordé aux bénéficiaires pour l'exploitation de ces locaux. Le communiqué a précisé que le ministère avait adressé, par le biais d'huissiers de justice, des mises en demeure à l'intention des autres bénéficiaires, affirmant à ce propos qu'«à défaut de réponse aux mises en demeure, leurs attributions seront définitivement annulées» tel que prévu dans le cahier des charges. Le ministère a rappelé, par ailleurs, que la Direction générale de la ville nouvelle de Sidi Abdellah avait

déjà reçu, bien avant l'inauguration de la ville nouvelle, 1 734 soumissions pour l'obtention de locaux à usage commercial et professionnel, et que 179 locaux en ont été distribués, et ce, dans le cadre des efforts visant à promouvoir cet espace urbain en ville intelligente pilote. A. F./APS

Objectifs de développement durable du PNUD

Un Algérien lauréat d'une recherche

L'ALGÉRIEN M'rah Mohamed Djamel Eddine Aboubakr a été choisi par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) parmi 17 lauréats d'une recherche mondiale des citoyens relative à la réali-

sation des Objectifs de développement durable (ODD), selon un communiqué du PNUD. M. M'rah et 16 autres lauréats, venus de 15 pays, ont été choisis parmi des centaines de personnes qui ont soumis des vidéos sur les 17 Objectifs de développement durable. Le lauréat algérien, qui a réalisé une vidéo couvrant le 4^e ODD relatif à l'Education de qualité, rejoindra des dizaines d'autres venant du monde entier pour se rendre en Chine afin de rencontrer les premiers «Ambassadeurs Animaux» du PNUD : «deux adorables petits pandas appelés Qiqi et Diandian», a précisé la même source. Ces objectifs mondiaux sont un programme «audacieux visant à éradiquer la pauvreté et à relever les défis les plus urgents du monde d'ici à 2030. Les 17 vidéos gagnantes ont été jugées les plus originales et créatives».

K. N.

G. H.

Sauvetage de 11 personnes en janvier

Mise en échec de 164 tentatives de harga

ONZE personnes ont été sauvées durant le mois de janvier dernier par les unités des Forces navales qui ont mis en échec des tentatives d'immigration clandestine de 164 personnes de nationalité algérienne, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre des opérations de sauvetage, de lutte contre l'émigration clandestine et le trafic de drogue, menées le long du littoral du pays, les unités de nos Forces navales ont enregistré, durant le mois de janvier

2017 à travers leurs interventions, le sauvetage de onze personnes dont deux enfants et l'assistance portée à cinq chalutiers en difficulté», note la même source. Les Forces navales ont également procédé à «la mise en échec de tentatives d'immigration clandestine de cent soixante quatre personnes de nationalité algérienne dont trois femmes et six mineurs, ainsi que treize immigrants subsahariens dont trois femmes, et la saisie de 87,7 kg de kif traité».

Younès Ch.